

INFORMATION

Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes  
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST  
ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.

CLASQUIN

|                                       |                                                           |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| DECLARANT :                           | Hugues MORIN, Administrateur et Directeur Général Délégué |
| INSTRUMENT FINANCIER :                | Actions                                                   |
| NATURE DE L'OPÉRATION :               | Cession                                                   |
| DATE DE L'OPÉRATION :                 | 06 juin 2014                                              |
| DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION : | 07 juin 2014                                              |
| LIEU DE L'OPÉRATION :                 | ALTERNEXT PARIS                                           |
| PRIX UNITAIRE :                       | 28,8 Euro                                                 |
| MONTANT DE L'OPÉRATION :              | 4 608 Euro                                                |
| INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :        |                                                           |

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."